



Démission suite a une faute grave

Par **odré**, le **23/02/2009** à **22:10**

df

Par **julius**, le **24/02/2009** à **08:56**

Malheureusement , votre démission m'apparait comme le meilleur moyen pour protéger votre "futur" travail.

En effet , vous auriez pu être poursuivi pour vol , licencié pour "fautes lourdes" , et perdre toutes vos indemnités de congés payés (et RTT).

Vous auriez du vous douter du préjudice , et réfléchir au conséquence.

Les sommes sont peu être minimales , mais multipliez par 1000 pièces (voir 10 fois plus) , on peut imaginer le pactole acquis durant ces 9 ans.

Pour ma part , votre employeur a été "TRES" conciliant , et je pense que votre défenseur (lors de vos entretiens) a été très bon négociateur.

Par **odré**, le **24/02/2009** à **10:44**

merci de votre avis mais la somme de cent euros est le total acquis durant les neuf ans!
l'annonce était récente donc c'est quand même un peu exagéré je pense.

Par **milou**, le **24/02/2009** à **13:26**

Bonjour,

Je suis tout à fait d'accord avec julius et pense que vous devez vous estimer heureux que votre employeur ait accepté d'en rester là avec vous... Je vous déconseille d'essayer d'aller lui chercher à nouveau des ennuis, il n'est pas trop tard pour qu'il vous attaque au pénal...